

Communiqué de presse

Covoiturage : en partenariat avec le Conseil départemental de la Somme, Sanef met à disposition des conducteurs une nouvelle aire de covoiturage au niveau du diffuseur n°20 Amiens Nord de l'A16

- Ce matin, Julien Castres Saint Martin - Directeur des Infrastructures pour le groupe Sanef et Stéphane Haussoulier - Président du Conseil départemental de la Somme ont officiellement mis en service la nouvelle aire de covoiturage.
- Débutée en octobre dernier, cette nouvelle aire vient répondre concrètement aux besoins de mobilité « responsable » des conducteurs du secteur.
- Cette aire de covoiturage met à disposition un espace gratuit et sécurisé, accessible 24h/24, et représente un investissement global de 256 000 € HT dont 179 200 € financés par Sanef et 76 800 € par le Conseil départemental de la Somme.

Senlis, le 27 janvier 2023

Une aire de covoiturage structurante pour Sanef et le territoire



Idéalement située au niveau du diffuseur n°20 Amiens Nord de l'A16, cette nouvelle aire de covoiturage permet de mettre à disposition des conducteurs un service adapté, accessible gratuitement 24h/24 et garantissant un haut niveau de confort et de sécurité, tout en répondant totalement aux besoins des conducteurs circulant sur ce secteur.

Implantée à l'intérieur du Domaine Public Autoroutier Concédé, cette nouvelle aire de covoiturage sera exploitée et entretenue par les équipes Sanef du centre d'Amiens. Parmi les services proposés : 32 nouvelles places de stationnement dont 2 destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR), un parking entièrement clôturé et dédié aux véhicules légers, un éclairage des zones PMR, et un abri dépose-minute pour les piétons.

Sanef, acteur de la mobilité d'aujourd'hui et de demain

Pour contribuer à la décarbonation de la mobilité autoroutière, Sanef agit au quotidien pour limiter son empreinte environnementale. Ainsi, avec engagement et responsabilité, Sanef adapte ses autoroutes pour continuer à apporter le meilleur service à ses clients, en phase avec les nouveaux besoins, les nouveaux usages et les modes de déplacement d'aujourd'hui.

La pratique du covoiturage est ainsi l'un des axes forts que Sanef souhaite continuer à promouvoir et à développer, car il représente un mode de transport de plus en plus utilisé et très apprécié des conducteurs et passagers : 90 % des utilisateurs des parkings de covoiturage Sanef se disent satisfaits de ce mode de déplacement et attribuent la note de 8/10 aux équipements mis à leur disposition*.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'inflation, la pratique du covoiturage est plus que jamais une nécessité.

Fort de ce constat, le groupe Sanef facilite et développe la pratique du covoiturage depuis plusieurs années déjà en proposant **une infrastructure totalement adaptée** à l'usage, via la

* selon une étude menée par l'institut de sondage Opinionway auprès de 400 utilisateurs des parkings Sanef/Sapn en juin 2022

construction de nouveaux parkings de covoiturage de qualité. A fin janvier 2023, le groupe Sanef dispose de plus de 1 500 places à proximité de ses autoroutes et le nombre de places accessibles devrait encore largement se développer au cours des années à venir.

En complément, le groupe Sanef s'est associé en 2022 à **Klaxit** - l'application n°1 du covoiturage quotidien en France, afin de proposer aux covoitureurs **un service de covoiturage fiable**, qui leur permet de bénéficier de nombreux avantages financiers, qui garantit une mise en relation simple, et des services adaptés et entièrement sécurisés.

En parallèle, Sanef poursuit **les échanges avec les décideurs locaux, afin d'identifier les besoins** sur les territoires desservis pas les autoroutes du groupe.

Avec les dernières annonces gouvernementales faites récemment sur ce sujet, le groupe Sanef est convaincu de l'utilité de sa démarche et entend poursuivre avec enthousiasme les efforts nécessaires pour aller, grâce au covoiturage, vers une **mobilité plus responsable, plus conviviale et plus économique**.

Le Département s'engage pour favoriser les mobilités alternatives

Dans le contexte actuel d'inflation mais aussi de prise en compte de la transition écologique dans notre quotidien, **le Conseil départemental de la Somme accompagne les Samariens dans ces évolutions et les aide à recourir à des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle**.

Outil de mobilité partagée, le covoiturage présente plusieurs intérêts dont celui de réduire le trafic et par voie de conséquence du risque d'accidents. Il permet aussi et surtout de réduire la pollution et l'empreinte écologique des déplacements, tout en permettant le désenclavement d'une partie de la population parfois dépourvue de moyens de locomotion et de services de transport.

Un partenariat au service du territoire

À travers son réseau routier de près de 4600 km, le Conseil départemental a souhaité s'engager de façon volontariste en développant dès 2021 un réseau d'aires de covoiturage et en axant la communication autour de cette démarche verte et vertueuse. Pour répondre à ces enjeux, ces aires doivent être judicieusement localisées, correctement dimensionnées, facilement repérables et bien sécurisées.

L'Assemblée départementale a ainsi adopté, en février 2022, son premier Schéma des aires de covoiturage. Sur les 26 aires identifiées sous maîtrise d'ouvrage du Département, 15 ont été réalisées. Par ailleurs, le Département accompagne financièrement les communes qui souhaitent mettre en place des aires ou haltes de covoiturage. Demuin, Grand-Laviers, Rosières-en-Santerre ou encore Sailly-Saillisel ont ainsi pu bénéficier d'un soutien du Département pour la création de leurs infrastructures.

Enfin, **le partenariat avec Sanef se poursuit, avec un potentiel d'aires à aménager. Celle du diffuseur d'Amiens Nord est une première concrétisation.**

Le groupe Sanef

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 1807 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Les 2 400 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'Etat et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go. www.groupe.sanef.com

Sanef

Direction de la Communication et Relations Institutionnelles
Contact presse : Sylvie Coimbra - Responsable Communication
02 35 18 54 05 / 06 67 49 69 89 / sylvie.coimbra@sapn.fr
groupe.sanef.com/Journalistes

Conseil départemental de la Somme

Le Conseil départemental de la Somme est l'Assemblée délibérante formée par la réunion des 46 Conseillers départementaux. Il règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue : action sociale de proximité, gestion des routes départementales, collèges, logement, habitat, culture, sport, aménagement du territoire ou encore sécurité sanitaire (SDIS) et civile (laboratoire départemental d'analyses). Le Département mobilisera d'ici 2024 plus de 50 millions d'euros au service des projets des communes et des intercommunalités.

Conseil départemental de la Somme

Contact presse : Eloïse Devred - Chargée des relations presse
03 22 71 81 33 / 06 11 46 81 18 / edevred@somme.fr
www.somme.fr